



Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnementale

Le F.M.S.E. est un fond de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, l'adhésion à un fond de mutualisation agréée est obligatoire. Le FMSE a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le F.M.S.E. a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production.

Le F.M.S.E. est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union Européenne. L'indemnisation des éleveurs est financée à 35% par leurs cotisations et à 65% sur fonds publics.

L'adhésion à la section commune est obligatoire et se traduit par une cotisation de 20€ par an et par exploitant, prélevée par la Mutualité Sociale Agricole.



Pour être indemnisé, il faut être affilié au FMSE, être à jour de sa cotisation pour sa section spécialisée, avoir respecté la réglementation sanitaire et pouvoir justifier des pertes subies.

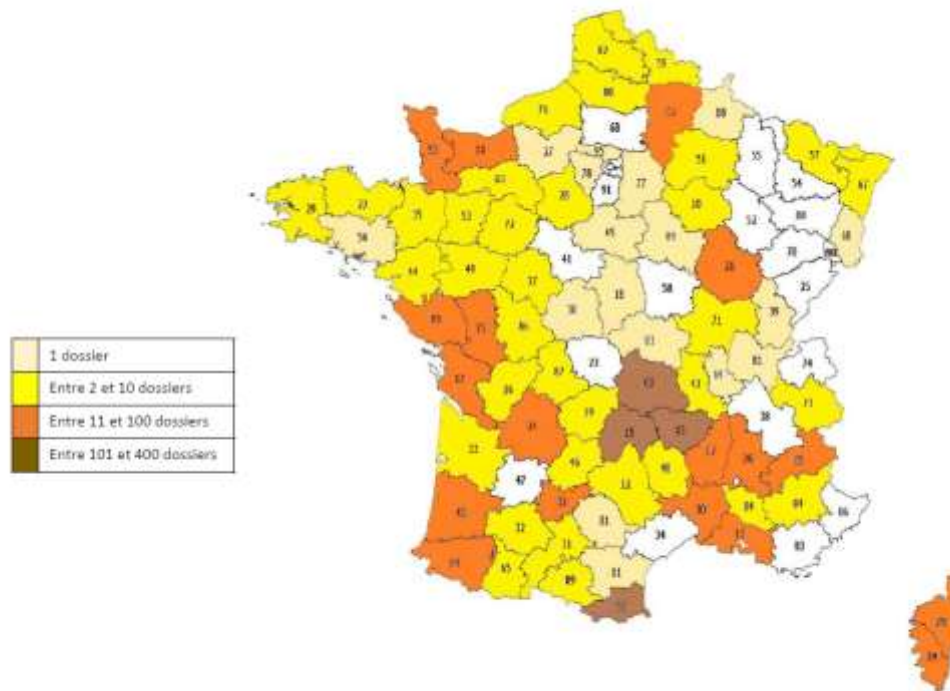
La section spécialisée « Ruminants » a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'Elevage, ses associations spécialisées et par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Son Président est Christophe MOULIN (GDS France).

Les programmes en 2020

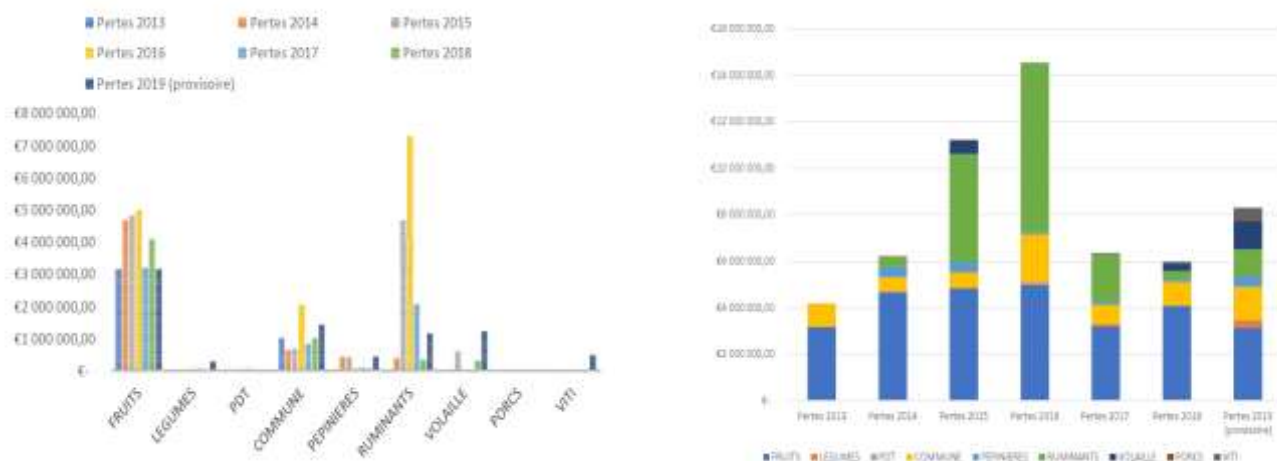
Programmes Ruminants	Types de pertes et coûts
Tuberculose, Brucellose et Leucose	Coûts d'immobilisation des animaux
Fièvre Charbonneuse	Coûts d'immobilisation des animaux et pertes animales
Botulisme	Pertes animales

Le seuil d'indemnisation est de 200€ du montant des pertes estimées

Répartition géographique des dossiers (par volume) depuis 2013



Evolution des indemnisations depuis 2013



Les G.D.S. au cœur du fonctionnement de la section Ruminants

▸ Collecte

En 2020, la collecte des cotisations de la section Ruminants du F.M.S.E. a été assurée par les G.D.S., auprès de tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient ou non adhérents au G.D.S.

Pour 2020, le montant des cotisations est resté identique à celui des années précédentes, à savoir 0,10 € par bovin, et 0,02€ par ovin, par caprin et camélidés.

▸ Instruction des dossiers

Ce sont les G.D.S., par une convention spécifique avec le F.M.S.E. qui sont chargés d'instruire les dossiers éligibles à une indemnisation.

En 2020, 6 dossiers ont été instruits pour des pertes dues à la tuberculose bovine (campagne 2018-2019) mais seulement 3 ont été éligibles pour un montant de 2936.46 €.

CAMPAGNE DE PROPHYLAXIES 2020 - 2021

tarifs de rémunération des vétérinaires sanitaires
prophylaxies collectives

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Tableau annexé à la convention bicarrée du 6 novembre 2020

PROPHYLAXIES COLLECTIVES DIRIGÉES PAR L'ETAT	€ H.T.	PARTICIPATION ETAT en supplément des honoraires dus par l'éleveur
BOVINS		
* 1ère visite d'exploitation	2 10 (1)	29,42 €
* 1ère visite de rélecture IDC	2 10	29,42 €
* à partir de la 2ème visite d'exploitation	3 10	44,13 €
* Prélèvement de sang (à l'unité)	0,202 10	2,97 €
Epreuves cutanées		
* Intradermo-ubercullination comparative, réalisation et lecture à 72 heures (à l'unité), animal contenu jusqu'au 31/07/2022, l'Etat participe financièrement au dépistage de la tuberculose bovine par IDC. Cette participation financière régiee directement au vétérinaire sanitaire est de 6,15 euros pour un total selon cette convention de 8,05 €. Lux tuberculoses enfants et bovines sont fournis par l'Etat.	0,1200 10	1,90 €
* tarification frais déplacement (par km)	gratuit	gratuit
1ère visite	0,035 10	0,51 €
1ère visite de rélecture pour IDC	0,0423 10	0,62 €
* Autres vaccinations MLRC sous-cutanée ou intramusculaire	0,1 10	1,47 €
* Indemnités kilométriques (par km) produit	0,0423 10	0,62 €
* Acte d'euthanasie d'un animal "PI" (BVD) vaccination	2 10	29,42 €
* Acte d'euthanasie d'un animal "PI" (BVD) fourniture encas	2 10	29,42 €
OVINS - CAPRINS		
* Visite d'exploitation	2 10	29,42 €
* Prélèvement de sang	0,0786 10	1,16 €
50 premiers	0,04 10	0,58 €
* tarification frais déplacement (par km) suivants	gratuit	gratuit
1ère visite	0,0423 10	0,62 €
à partir de la 2ème visite		
PORCINS		
Visite d'exploitation	2 10	29,42 €
Prélèvement de sang - tube / buvard	0,2 10	2,94 €
5 premiers	0,15 10	2,21 €
suivants		
La rémunération du vétérinaire par prélèvement sanguin est de 3,89 euros pour les 5 premiers et de 3,37 euros pour les suivants selon cette convention.		
1ère visite	gratuit	gratuit
à partir de la 2ème visite	0,0423 10	0,62 €

(1) - La valeur de 10 (indice crué) est de 16,71 € HT pour l'année 2020

* Ces tarifs s'entendent hors taxe, la T.V.A. ne devant pas se calculer sur le coût éleveur mais sur le montant total des honoraires vétérinaires.

Ces tarifs s'appliquent également dans le cadre du dépistage d'IBR au cours des prophylaxies annuelles et des contrôles à l'introduction.

* Pour les intradermo-ubercullinations d'achat, le tarif comprend l'injection et la lecture. Les frais kilométriques sont alors comptabilisés deux fois; la visite d'exploitation n'est comptabilisée qu'une fois.

* En cas d'utilisation de l'intradermo-ubercullination comparative hors cadre de la prophylaxie, le tarif appliqué sera celui indiqué dans le deuxième tableau de la présente convention

* Ces tarifs s'entendent avec une contrepartie correcte assurée par l'éleveur par couleur ou par attache et cordé.

55 €3 04

CAMPAGNE DE PROPHYLAXIES 2020 - 2021

tarifs de rémunération des vétérinaires sanitaires
prophylaxies collectives

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Tableau annexé à la convention bicarrée du 6 novembre 2020

AUTRES DEMANDES HORS PROPHYLAXIE DIRIGÉES PAR L'ETAT	€ H.T.	PARTICIPATION ETAT
* visite de comico, de quarantaine	2 03 (1)	29,42 €
* visite d'achat	3 10	44,13 €
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 10	0,62 €
Contrôle comico (lecture à l'organisateur)	4 10 par h	68,84 €
Epreuves cutanées		
* Intradermo-ubercullination simple, réalisation et lecture à 72 heures (à l'unité), animal contenu	0,282 10	4,15 €
* Intradermo-ubercullination comparative, réalisation et lecture à 72 heures (à l'unité), animal contenu	0,361 10	5,31 €
* traitement varron (si nécessaire)	0,1 10	1,47 €
BOVINS		
Prélèvement de sang	0,202 10	2,97 €
OVINS - CAPRINS		
Prélèvement de sang	0,0786 10	1,16 €
OVINS - CAPRINS		
Visite annuelle CSO tremblants	2 10	29,42 €
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 10	0,62 €
BOVINS		
Visite annuelle veaux dégratés	4 10	58,84 €
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 10	0,62 €
VOLAILLES		
Visite salmonelles avec prélèvements	4 10 par h	68,84 €
* tarification frais déplacement (par km)	0,0423 10	0,62 €

Les représentants des éleveurs

Michel BROUSSE

Président du Groupement Cornicien de Défense Sanitaire

Les représentants des vétérinaires

Stéphanie SOULIE
Président de l'Etablissement Départemental de l'Élevage (EDE)

Les représentants des Vétérinaires Sanitaires

Docteur Eric BERNARD

Docteur David QUINT

Représentant le Président du Centre Régional des Vétérinaires

Président de la Section Départementale du Syndicat National des Vétérinaires à Exercice Libéral

Communications et Formations locales

Formations

- ✓ 5 stages de formation pour les participants au stage 21 Heures
 - « **Prévention sanitaire et paquet Hygiène** »
 - Participants : 58 stagiaires de février à décembre 2020
 - Durée de formation : 7 heure 30

- ✓ 5 journées de formation en janvier 2020 à BRIVE pour les apiculteurs
 - « **Formation technicien sanitaire apicole** »
 - Participants : 15 élèves
 - Durée de formation : 35 heures

- ✓ 1 journée de formation en mai 2020 à TULLE pour les élèves
 - « **Biosécurité dans les élevages de porcs et de sangliers** »
 - Participants : 10 élèves
 - Durée de formation : 7 heures

- ✓ 1 journée de formation en octobre 2020 en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'AVEYRON pour des étudiants en contrat de professionnalisation
 - « **Conduite d'élevage, bâtiment et santé des veaux allaitants** »
 - Participants : 23 étudiants
 - Durée de formation : 7 heures

- ✓ 2 journées de formation en octobre 2020 à BRIVE pour les apiculteurs
 - « **Formation technicien sanitaire apicole** »
 - Participants : 10 élèves
 - Durée de formation : 14 heures

Informations

- ✓ 2 journées en septembre et novembre 2020 en collaboration avec Corrèze Conseil Elevage pour les élèves
 - « **Analyses de fourrages et analyses minérales** »
 - Participants : 83 élèves

- ✓ 1 réunion d'information en septembre 2020 en collaboration avec le GTV 19 pour les vétérinaires
 - « **Echange sur la campagne de prophylaxie et modalités de dépistage BVD** »
 - Participants : 15



Réunions cantonales de secteurs

En raison de la situation sanitaire liée à la COVID, le nombre de réunions cantonales a été limitée à 5. Elles se sont tenues à TULLE, USSEL, BRIVE, SAINT-YBARD, MERCOEUR avec un nombre limité de personnes.

Participants : 60
Durée d'information : 20 heures